

- 1- Les réservations ne seront prises en compte que lorsqu'elles auront été confirmées par écrit, et après versement de 30 % du montant total du séjour à titre d'arrhes.
- 2- En cas de dédit moins de 60 jours avant la date prévue d'arrivée, sauf cas de force majeure, les arrhes ne seront pas restituées.
- 3- Les réservations ne deviendront définitives qu'après un second versement d'arrhes de 90 % du solde du montant total du séjour, quinze jours avant la date prévue d'arrivée.
- 4- Toute chambre annulée le jour de l'arrivée du groupe sera intégralement facturée.
- 5- Le choix du menu devra nous parvenir au plus tard quinze jours avant la date prévue d'arrivée, à défaut le menu sera imposé. Un seul menu sera choisi pour l'ensemble du groupe.
- 6- La liste nominative des participants et le nombre de repas à servir devront nous être confirmés au plus tard 8 jours avant la manifestation. En ce qui concerne les repas, les défections éventuelles (jusqu'à 5 pax) pourront être prises en compte jusqu'à la veille de la manifestation. Le jour même, la facture sera établie sur la base du dernier chiffre confirmé.
- 7- Le service demi-pension débute entre 19 et 20 heures.
- 8- Le solde du prix du séjour devra impérativement être réglé le jour du départ. Tous nos prix peuvent être révisés suivant notre disponibilité, la période ou le nombre de passages réalisés. Les repas demi-pension sont servis à 19 h.

Conditions de réservation et d'annulations :

Les réservations sont considérées définitives qu'accompagnées d'un numéro de carte de crédit valide (15 ou 16 chiffres selon le type de carte de carte de crédit et date d'expiration)

Annulation gratuite jusqu'à 2 jours avant la date d'arrivée,
En cas d'annulation tardive, moins de 48 heures avant la date d'arrivée ou de non présentation, l'hôtel prélèvera sur la carte de crédit fournie, le montant d'une nuitée par chambre réservée.

Conditions de réservation et d'annulations en période de très haute Saison (Foires, Evènements, Marchés de Noël...) :

Les réservations sont considérées définitives qu'accompagnées d'un versement d'arrhes du montant d'une nuitée par chambre réservée.

En cas d'annulation 15 jours avant l'arrivée, les arrhes seront gardés pour un prochain séjour, valable dans les 6 mois.
Passé de délai, les arrhes ne seront pas restitués.